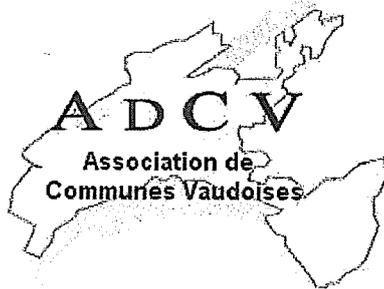


UNION DES COMMUNES
VAUDOISES



Au Conseil d'Etat
Château cantonal
1014 Lausanne

Pully, le 28 juin 2010

Affaire traitée par : Brigitte Dind
Tél. direct : 021 557 81 33

Modification de la loi cantonale sur les transports publics concernant le financement des lignes touristiques de navigation

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Conseillers d'Etat,

La consultation citée en titre a suscité surprise et mécontentement.

Surprise, car les accords signés dans le cadre des dernières plateformes (réforme policière, péréquation, LEM) ont, fort heureusement, contribué à l'apaisement des relations Canton-communes. Or, à peine se félicite-t-on du résultat constructif de ces négociations, qu'un projet législatif tout ficelé par l'administration est présenté aux communes, qui plus est dans un délai extrêmement serré. Sorte de pavé dans ... le lac, qui ne pouvait que susciter des vagues.

Mécontentement, car si les communes avaient été entendues lors de la phase d'élaboration, une telle concertation aurait fort probablement abouti à des efforts partagés de part et d'autre et par conséquent à un projet acceptable pour tous les partenaires.

Annoncer une modification législative de cette manière ne donne hélas pas un signal positif et c'est un euphémisme car d'aucuns l'assimilent à une provocation.

Au vu de ce contexte, nos deux associations faitières ne répondront pas à cette consultation. En revanche, elles estiment souhaitable de mettre ce sujet à l'ordre du jour d'une plateforme transports.

Espérant que cette suggestion trouvera votre agrément, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers d'Etat, à notre considération très respectueuse.

ASSOCIATION DES COMMUNES VAUDOISES

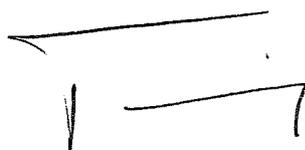
La présidente :



Andréa Arn

UNION DES COMMUNES VAUDOISES

Le président :



Yvan Tardy